

COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 09 juillet 2020

Présents:

Claire COLLIAT, Baptiste GALLISSOT, Armelle HATHIER, Yannick LARDENOIS, Michel MONGEOT, Rodolphe SOENEN, Janick TAILLARD,

Absent excusé : Maxime BOUTSOQUE, Bénigne CUNIER (pouvoir à Yannick LARDENOIS) , Frédéric LIRON (pouvoir à Janick TAILLARD) , LAPERCHE Cécile (pouvoir à Claire COLLIAT),

Secrétaire de séance: Baptiste GALLISSOT

Votes des budgets 2020

Après présentation par Mme le Maire du **budget principal 2020**, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 8 voix pour et 2 abstentions ce budget qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement : **126 884,00 €**

Recettes d'investissement : **126 884,00 €** dont 34 865,46 € d'excédent reporté

Dépenses de fonctionnement : **257 688,00 €**

Recettes de fonctionnement : **257 688,00 €** dont 160 680,42 € d'excédent reporté

Après présentation par Mme le Maire du **budget du service eau 2020**, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 9 voix pour et 1 abstention ce budget qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement : **35 443,00 €**

Recettes d'investissement : **35 443,00 €** dont 15 486,67 € d'excédent reporté

Dépenses de fonctionnement : **58 715,00 €**

Recettes de fonctionnement : 58 715,00 € dont 39 871,64 € d'excédent reporté

Après présentation par Mme le Maire du **budget lotissement 2020**, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 9 voix pour et 1 abstention ce budget qui s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement : **44 362,00 €**

Recettes d'investissement : **44 362,00 €**

Dépenses de fonctionnement : **44 372,00 €**

Recettes de fonctionnement : **44 372,00 €**

Questions diverses

Vente du camion communal : Suite à la proposition de cession du véhicule communal, le conseil municipal consent cette vente à M. Fabian COLONNA au prix de 400 €

Vide grenier : Le conseil municipal valide la tenue du vide greniers annuel qui aura lieu dimanche 2 août. Une buvette sera tenue par la société de chasse. Un arrêté de circulation sera pris en conséquence.